



Améliorer la connaissance environnementale : les études de connaissances environnementales

BUDGET

21 millions d'euros/an > dont **5 Millions d'euros/an** consacrés pour le volet subventionné

La thématique « Améliorer la connaissance environnementale » s'organise principalement à partir de réseaux de surveillance et d'études générales subventionnés et à maîtrise d'ouvrage Agence.

OBJECTIFS

Renforcer la surveillance et améliorer la connaissance environnementale sont essentiels pour orienter les maîtres d'ouvrage vers des résultats concrets. L'exploitation de ces données permettra de vérifier les progrès accomplis et d'orienter les actions de reconquête ou de maintien du bon état des masses d'eau.

La finalité des études est de contribuer au partage des connaissances acquises et de faciliter la prise de connaissance des enjeux d'un territoire.

4 grandes priorités du 12^e programme

- 1** Accompagner le développement des politiques de l'eau dans les territoires
- 2** Assurer les équilibres entre ressource disponible, usages et besoins des milieux en recherchant la sobriété et en déployant le mix de solutions pertinentes
- 3** Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur biodiversité
- 4** Protéger la qualité de l'eau

AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- ▶ Améliorer la connaissance environnementale, c'est identifier avec précision les impacts, les solutions et les moyens nécessaires pour répondre efficacement aux défis posés par le changement climatique
- ▶ Cette ambition s'inscrit pleinement dans le 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne, qui vise à renforcer la capacité d'adaptation des territoires tout en intégrant des pratiques durables dans les actions menées
- ▶ Le rôle des études est de participer à cette prise de conscience afin d'orienter les acteurs du territoire dans leur stratégie d'adaptation



73%

de ce programme d'intervention est destiné à des actions contribuant à l'adaptation au changement climatique.

DES SOLUTIONS À ACTIONNER

Accompagner les études générales en matière de connaissance environnementale, afin de mieux connaître l'état des milieux et leurs trajectoires, d'anticiper les évolutions à venir, et ainsi éclairer les politiques publiques pour une gestion plus efficace et durable et optimiser la gestion.

OBJECTIFS DE RÉSULTATS

L'atteinte des objectifs des études sera évaluée sur la forme de la valorisation des résultats, les modalités de transfert opérationnel des connaissances acquises, la rédaction d'un résumé et la fourniture des jeux de données mobilisés et produits ainsi qu'un rapport exposant l'ensemble des résultats.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION PRINCIPALES

Les aides de l'Agence pour les études de connaissance environnementale sont accessibles aux :

- ▶ collectivités territoriales, à leurs groupements ou délégataires
- ▶ aux organismes de recherche ou de protection de l'environnement
- ▶ ainsi qu'aux associations et les personnes morales disposant d'une légitimité pour conduire ces opérations

Pour toute opération faisant l'objet d'une demande d'aide d'étude de connaissance environnementale y compris les thèses, le porteur de projet et l'Agence formaliseront les objectifs partagés et les indicateurs à suivre avec une priorité au transfert des connaissances. Les opérations bénéficiant d'un co-financement seront considérées comme prioritaires. Les dépenses éligibles liées aux études de connaissances environnementales :

- ▶ les frais des personnels
- ▶ les frais indirects relatifs au fonctionnement de la structure
- ▶ les investissements ou amortissements
- ▶ les autres dépenses directes (analyses, consommables, fournitures, déplacements, prestations externes...)



COMMENT DÉPOSER UNE AIDE ?

1. Sélectionner la thématique

« **Connaissance générale (études scientifiques), recherche et innovation, suivi des milieux et connaissance environnementale** ».

2. Sélectionner le dispositif d'aide associé présenté dans le tableau ci-dessous.



↑ TUTOS

Lien vers la plateforme Rivage :
rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

NATURE DE L'OPÉRATION	DISPOSITIF RIVAGE CORRESPONDANT	TAUX D'AIDE MAXIMUM
Opérations relatives aux études de connaissance environnementale, qui adressent la prise en compte du changement climatique	Les études de connaissances environnementales	60%
Opérations relatives aux études de connaissance environnementale	Les études de connaissances environnementales	50%

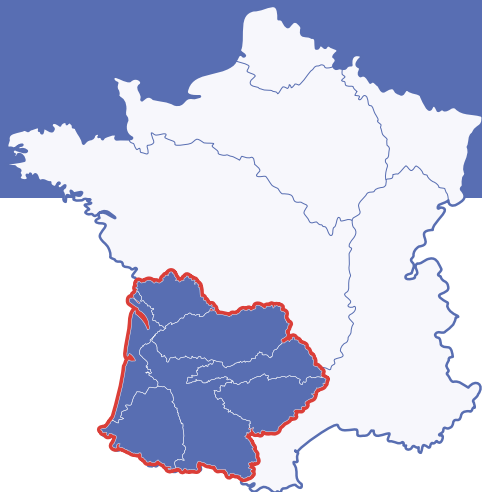


Taux d'aide
de **50** à **60 % max**

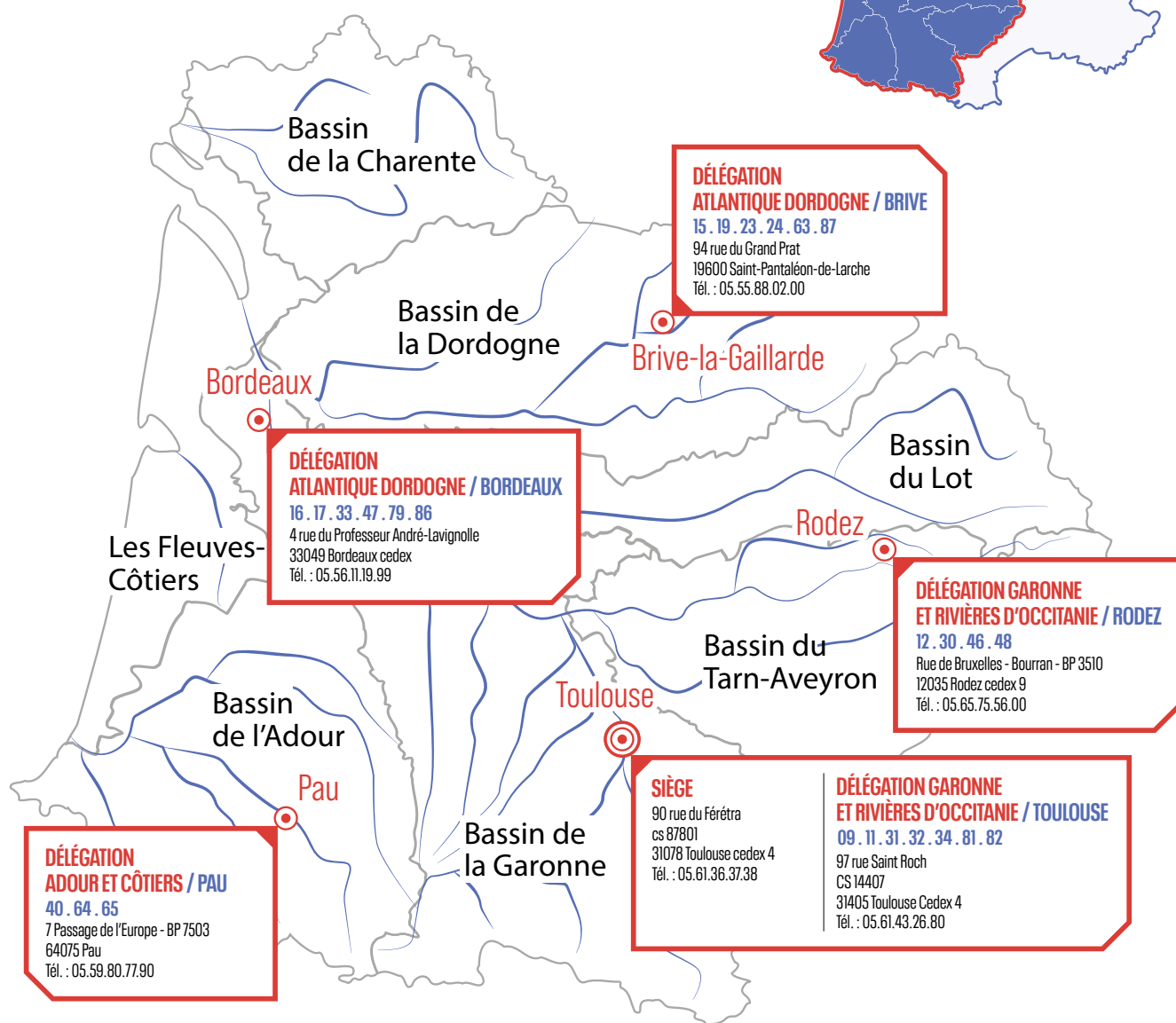
VOS INTERLOCUTEURS

UNITÉS TERRITORIALES :

- **TOULOUSE** : Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aude
- **BORDEAUX** : Charente, Charente-Maritime, Gironde, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vienne
- **PAU** : Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées
- **RODEZ** : Aveyron, Gard, Lot, Lozère
- **BRIVE-LA-GAILLARDE** : Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne



🔹 SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN



Version de novembre 2025